



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

24 octobre 2013

Conseil municipal du 24 octobre 2013
Ordre du jour

	Mémo	2-3
1	Commerce-tourisme : Renouvellement de la convention avec l'Office de tourisme	4
2	Commerce-tourisme : Tarifs 2014 de la taxe de séjour	5
3	Urbanisme - foncier : Vente parcelle non bâtie - M Arnaud HERLEDAN - Résidence de Stang Coadigou - Beuzec	6
4	Urbanisme - foncier : PLU Gare : bilan de la concertation	7-11
5	Urbanisme - foncier : PLU Gare : Approbation de la révision simplifiée n°2	12-24
6	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations sportives du collège du Porzou	25-26
	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle au rugby club concarnois	27
8	Culture : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la chorale Kanerian ar mor	28
9	Education - Animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les petits débrouillards Bretagne »	29
10	Education - Animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Junior Association Konk Riders pour l'action « Concarneau by night »	30
11	Services techniques : Aménagement de la rue de Trégunc - demande de subventions	31-35
12	Moyens généraux - Finances : Admissions en non-valeur - budget annexe de l'eau	36
13	Moyens généraux - Finances : Admissions en non-valeur - budget annexe de l'assainissement	37
14	Moyens généraux - Finances : Admissions en non-valeur - budget annexe des restaurants municipaux	38-39
15	Moyens généraux - Finances : Demande de remise gracieuse - budgets annexes de l'eau et de l'assainissement	40
16	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°5 - budget principal	41
17	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°4 - budget annexe de l'eau	42
18	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°4 - budget annexe de l'assainissement	43
19	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°3 - budget annexe du port de plaisance	44
20	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°4 - budget annexe des restaurants municipaux	45
21	Moyens généraux finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°4 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	46
22	Direction générale des services : renouvellement des membres au conseil consultatif d'exploitation de la Halle à marée	47
23	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire	48-49

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 24 octobre 2013

Nous allons commencer. Mesdames et Messieurs bonsoir. Je vois que tout le monde est sage. Pourvu que cela dure.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance qui ce soir sera Mme Michelle Lemonnier

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 18 octobre 2013 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

En date du jeudi 10 octobre, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2013.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?
Je vais procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents par 27 voix pour).

Vous notez sur vos tablettes que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 novembre 2013, je crois que c'est le jour du Beaujolais nouveau, je ne suis pas sûr.

Bien, un peu de sérieux. J'ai reçu un courrier de Mme Gaël Le Meur...

Mme Le Meur Gaël :
Du groupe PS.

M le Maire :
Du groupe PS, si vous le voulez bien. Ce courrier présentait une question orale, certes comme prévu au règlement intérieur, mais surtout un large argumentaire sur la gestion municipale. Je lui ai demandé par courrier de reformuler sa question orale dans un autre contexte, et cette réponse lui a été confirmée ce jour d'ailleurs, par le secrétariat de la Préfecture. Je vous propose, Mme Le Meur, de reformuler votre question en bonne et due forme lors du prochain conseil municipal. Et pour compléter mes propos, je rappelle qu'un conseil municipal est régi dans le cadre d'un règlement intérieur qui en précise les modalités et les règles. En tout état de cause, un conseil municipal n'est pas un endroit où l'on règle des comptes. Ce n'est ni un endroit pour une tribune à des fins de propagande électorales, considérant que les candidats aux prochaines élections municipales doivent utiliser les supports de communication de campagne comme prévu dans le code électoral. Voilà en ce qui concerne l'introduction de ce conseil municipal ainsi que l'ordre du jour.
Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Vous faites référence à la question orale que le groupe PS a posée et je souhaite vous apporter une réponse. Nous avons effectivement posé une question orale mardi, dans les délais, et nous avons à plusieurs reprises ces 5 dernières années posé plusieurs questions orales et elles n'ont jamais fait l'objet d'une remarque de votre part. Aujourd'hui, au prétexte d'un article du code électoral, qui concerne surtout finalement la communication d'un Maire sortant candidat, puisque je vous rappelle l'article auquel vous avez fait référence dans le courrier adressé au groupe PS, où il est précisé qu'à compter du 1^{er} jour du 6^e mois précédent le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections en général, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. Cet article ne concerne pas l'attitude et l'expression des élus de l'opposition au niveau d'un conseil électoral. Vous refusez aujourd'hui la présentation au débat du conseil municipal d'une question posée par le groupe PS. La Préfecture elle-même précise que le contexte actuel n'a pas d'importance sur la formulation des questions. La référence au code électoral et à l'article en question n'est pas une justification.

Ce soir, M le Maire, nous avons envie de vous dire que votre action peut-être au mieux révélatrice, mais on le savait déjà, de votre refus de débattre politiquement, alors que le conseil municipal est un lieu dédié à cela. C'est soit au mieux une attitude révélatrice de votre refus de débattre, soit au pire, nous pouvons la qualifier, ce soir, de censure. Nous prenons acte que vous bafouez le droit à l'expression de l'opposition pourtant reconnue par la loi et le Conseil d'État. Vous usez ce soir, et abusez de votre pouvoir pour ne pas avoir à répondre de nos constats et il est totalement normal et légitime qu'en cette fin de mandat nous nous exprimions et nous nous interrogeons sur votre gestion municipale ainsi que sur votre bilan. C'était la démarche du groupe PS, et nous communiquerons la question à la population afin qu'elle sache ce que nous avons à dire ce soir et nous trouvons que ce qu'il se passe là est assez grave et montre le peu de respect que vous pouvez avoir pour la démocratie et le droit à chaque élu et à chaque groupe politique le droit à s'exprimer.

M le Maire :

Mme Le Meur, je crois que vous devez connaître le règlement intérieur d'un conseil municipal. Il est très précis. Il y a un cadre réglementaire auquel nous ne pouvons pas déroger. Il y a un ordre du jour qui est précis d'une part, d'autre part, la question orale c'est une question orale et non un argumentaire. Ce n'est pas une diatribe sur la gestion et les actions municipales dans le cadre de la campagne électorale. Je regrette, et d'ailleurs cela vous a été confirmé aujourd'hui par le Préfet, et je cite : « en cas d'espèce, la réponse que vous a fait le Maire de Concarneau ne nous semble pas de nature à entraver ce droit d'expression. En effet, ce dernier semble plutôt vous demander de reformuler votre question, considérant que certains éléments de cette question orale constituent dans les faits, un argumentaire sur la gestion de la commune, et non pas une question au sens littéral du terme ». C'est suffisamment précis, nous n'allons pas revenir là-dessus.

Mme Le Meur Gaël :

Ces 5 dernières années, vous n'avez absolument pas remis en cause la nature de nos questions.

M le Maire :

Bien, si vous le voulez bien nous allons engager l'ordre du jour de ce conseil municipal. Il y a tout d'abord 2 points qui concernent le commerce-tourisme et dans un premier temps, le renouvellement de la convention avec l'Office de Tourisme, Mme Depoid.

1	Commerce-tourisme : Renouvellement de la convention avec l'Office de tourisme
---	---

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Est-ce que vous avez des remarques à faire sur ce dossier ? Non ? Nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M Le Maire :
Mme Depoid, le point n°2 sur la taxe de séjour et les tarifs 2014.

2	Commerce-tourisme : Tarifs 2014 de la taxe de séjour
---	--

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Bien. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Non ? Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS).

M le Maire :
Bien, M Debuyser, le point n°3, il s'agit d'une vente d'une parcelle non bâtie à M Arnaud HERLEDAN, résidence de Stang Coadigou, à Beuzec.

3	Urbanisme - foncier : Vente parcelle non bâtie à M Arnaud HERLEDAN - Résidence de Stang Coadigou - Beuzec
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci. Est-ce que vous avez des remarques sur cette présentation ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
C'est simplement une demande. À chaque fois que vous vendez il y a un avis des domaines demandé. Nous aimerions l'avoir.

M le Maire :
Mea culpa, je l'avais dans mon dossier.
Bon, il n'y a pas d'autres remarques ? Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Un point d'urbanisme, à nouveau. PLU de la gare, le bilan de concertation. M Debuyser.

M Debuyser :

Avant les 2 délibérations qui suivent, je voudrais faire un petit rappel pour remettre ces 2 délibérations dans leur contexte. L'aménagement de la friche de la Gare a toujours été un souci pour la municipalité. L'opportunité de son aménagement s'est présentée avec la signature d'un contrat de performance entre Réseau Ferré de France et l'État, suite au Grenelle de l'environnement. Ce contrat, dans son article 19 prévoit le développement de la stratégie foncière de RFF avec des objectifs d'aménagement urbain par une contribution au programme national de mobilisation de terrains publics à la construction de logements et à des opérations d'aménagement durable. RFF, c'est ainsi, 110 000 logements qui devront être construits avant 2016. C'est dans ce cadre que le programme de la Gare est né et qu'il ne pourra se réaliser sans une révision simplifiée du PLU. Révision simplifiée qui a disparu mais qui était toujours valable avant le 31 décembre 2012. Cette révision simplifiée s'est déroulée de façon tout à fait réglementaire et dans l'ordre prévu par la réglementation. Aujourd'hui, cette révision est aboutie et fait l'objet de 2 délibérations. Celle de l'approbation par le conseil municipal du bilan de concertation, d'une part, et celle de l'approbation de la révision simplifiée n°2 du PLU, d'autre part. Parallèlement, RFF et la ville ont fait appel à des sociétés spécialisées en urbanisme, en architecture, en programmation urbaine, pour définir un projet d'orientation d'aménagement qui vous a été présenté dans sa totalité au conseil municipal du 20 décembre, et approuvé à l'unanimité, moins une abstention. C'est ce projet qui devra être réalisé sur la friche de la Gare. Si vous le voulez bien, nous allons commencer par le bilan de la concertation.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Debuyser. Est-ce que vous avez des remarques sur ce bilan de la concertation ? Oui, M Colimard.

M Colimard :

Oui, à mon sens, le fait que le devenir de la friche de la Gare et alentours appelle 2 délibérations, en dit beaucoup sur la tentative de contournement d'un parcours, somme toute, relativement simple. Ce parcours, je l'énonce brute de décoffrage, comme on dit, c'est une vraie voie de garage commode, pour une dérive qu'on veut nous faire entériner. Cette dérive, c'est que l'opération engagée vise à surmonter la préoccupation suivante. Comment faire avaler que 2 puissances, ville et RFF, optent pour la promotion de projets à dominante privée ? Car c'est cela le fond de l'opération. Une opération qui a peu évolué et qui a été présentée comme devant aller de soi. Après, sur la forme, les montages de concertation sont autant de paravents, de paratonnerres, pour mieux entrer dans le dur. Révision simplifiée du PLU, sur laquelle nous donnerons notre opinion tout à l'heure. Donc, nous n'allons pas donner de blanc seing pour ce bilan de la concertation considérant que celle-ci ayant été conduite pour aboutir à une opération qui ne nous convient pas.

M le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? M Carduner.

M Carduner :

Globalement, je pense que sur les projets structurant et intergénérationnels sur Concarneau, la concertation pourrait s'étendre à tous les conseils de quartier, puisqu'il s'agit quand même de projets stratégiques pour la ville. C'est vrai que c'est bien de consulter les conseils de quartier les plus proches, c'est-à-dire le centre ville et Kerandon, mais je pense que ce serait tout aussi légitime sur des sujets aussi importants de consulter tous les autres conseils de quartier.

Mme Le Meur Gaël :

J'irais même plus loin, vous l'avez bien compris, nous sommes opposés au projet, et nous reviendrons sur le fond lors de la délibération suivante. Nous en sommes là au bilan de la

concertation et à ce stade du mandat, présenter un tel projet, qui va engager un secteur de la ville considéré comme l'unique réserve foncière d'envergure en centre-ville, est tout simplement irresponsable. Marc Carduner expliquait qu'il aurait été bien que l'ensemble des conseils de quartier soient associés. Je pense que la démocratie mérite plus de respect que cela, M le Maire. Nous souhaitons vraiment que vous retiriez ce projet pour le présenter lors des prochaines échéances à la population dans son ensemble afin qu'elle se prononce vraiment sur ces profondes modifications et la mutation véritable de ce quartier. Ce que vous voulez en faire ne nous convient pas. Je vous rappelle que pour le moment, et à ce stade-là, quand on parle de concertation, vous n'avez pas reçu mandat pour cela de la part de la population. Il serait un peu respectueux, beaucoup plus responsable et beaucoup plus courageux de mettre ce projet en présentation à l'ensemble de la population.

M le Maire :

Oui, M Le Coz.

M Le Coz :

J'allais faire une intervention à peu près de la même teneur, puisque effectivement, c'est un projet qui traîne depuis 2008. Là, nous sommes à 5 mois des échéances, il y a un enjeu fort sur ce terrain, et je pense que cela valait la peine de le mettre au débat dans la campagne des municipales. Comme l'a dit M Debuyser, tout à l'heure, les choses ont été faites dans l'ordre, pas du tout, elles ont été faites dans un total désordre. Je disais tout à l'heure que le dossier traînait depuis 2008, mais la procédure de révision et la période de concertation avec la population, a démarré le 20 décembre. Certes, vous avez fait un vote entre vous à l'unanimité, ce jour-là, je crois que c'était en comité très restreint. Mais, il était bien écrit que cette procédure d'urbanisme génère une phase de concertation avec les personnes publiques associées et avec la population au travers d'une réunion publique de présentation du projet, d'une exposition publique du projet en mairie, ainsi que le site internet de la ville. Les observations pourront être formulées et recueillies dans ce cadre. S'ouvrait, le 20 décembre 2012, la phase de concertation avec la population. Par la suite, c'est à nouveau le conseil municipal qui établira le bilan de la concertation, c'est ce que nous faisons ce soir, et qui arrêtera le projet qui sera soumis à l'enquête publique. Consécutivement à l'enquête publique, c'est aussi le conseil municipal, qui à nouveau approuvera définitivement la modification du document d'urbanisme. Normalement ce soir on devrait tirer le bilan de la concertation, arrêter le projet, et le soumettre ensuite à l'enquête publique. Nous sommes vraiment en train de faire les choses dans le désordre. Vous êtes en train d'essayer de faire ce soir, à la fois l'arrêt du projet, l'approbation de la concertation, et l'approbation définitive dans la précipitation de ce projet. Nous ne pouvons pas effectivement valider ce bilan de la concertation. Entre parenthèses, je remarque que nous n'avons pas les avis qui ont été donnés sur le site internet de la ville, cela faisait partie intégrante de la phase de concertation.

M le Maire :

Merci M Le Coz. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Oui, Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

La question que je me pose, c'est qu'effectivement, il y a un projet sur le site de la Gare à très peu de temps des échéances électorales. Au-delà de cela, ce que je constate, c'est que l'on a urbanisé Concarneau ces dernières années, de manière un peu morcelée. La vision globale n'est plus suffisamment présente au niveau de la ville, surtout vis à vis des enjeux environnementaux à venir. Ce que je regrette c'est que justement, il n'y ait pas eu une révision complète du PLU. Nous avons été ralentis par le SCOT, je pense qu'il y avait aussi ce dossier-là en cours, mais aujourd'hui, l'urbanisation de la ville de Concarneau s'est faite d'une manière que je répéterai morcelée. Je pense que c'est regrettable pour le projet à long terme de la ville de Concarneau.

M le Maire :

Merci. Il y a d'autres intervenants ? Non ? M Debuyser si vous le voulez bien.

M Debuyser :

Pour répondre à la question sur la consultation des conseils de quartier, c'est vrai que la

concertation a commencé par une journée entière de réunions dans cette salle, avec tous les présidentes et les vice-présidents des conseils de quartier pour leur demander avec un pré-projet, présenté par Forma 6, quelles étaient les attentes des différents conseils de quartier sur ce point. Les présidents et vice-présidents de quartier nous ont répondu, et ensuite, nous avons affiné le projet en fonction de leurs attentes. Cela a été de nouveau proposé lors d'une demi-journée de travail dans cette même salle avec les mêmes personnes. Les personnes de l'État, RFF, étant également présentes. Il y a bien eu, sans que cela soit à l'intérieur du conseil de quartier, une concertation avec tous les présidents et vice-présidents des conseils de quartier, qui nous ont donné leur question et ce qu'ils en pensaient après avoir consulté leur conseil de quartier.

Arrêter le projet, je veux bien, le projet est commencé depuis 2008, sous prétexte d'élections on arrête tout, le faire avant, oui on aurait bien voulu que vous le fassiez, il y a 2 ans et demi d'études, on n'arrête pas le projet. Plus de concertation que ce qu'il a été fait, ça me paraît difficile, d'autant que les concarnois ont été largement consultés par une réunion publique qui a eu lieu au CAC, et par l'enquête publique, qui comme vous le savez, et comme vous l'avez fait pour le PLU, est à la disposition de tous les habitants de Concarneau.

En ce qui concerne la question qu'a posée, M Philippe Le Coz et d'autres sur l'illégalité de la procédure, ou le mauvais ordre de la procédure, cette question a déjà été posée à l'enquêtrice, d'ailleurs, par M Le Coz, qui lui se réfère à la délibération du conseil municipal du 20 décembre, date mémorable, et la réponse lui a déjà été donnée. M Le Coz reprend les termes qu'il vient de dire aujourd'hui, le conseil municipal établira le bilan de la concertation, et arrêtera le projet qui sera suivi d'enquête publique. La commissaire enquêtrice ne s'est pas trompée. Elle a reconnu que la rédaction était imprécise. C'est vrai que nous aurions pu être un peu plus précis et moins ambiguë. Et M Le Coz saute sur cette impression pour avoir un prétexte à donner une chronologie des opérations qui n'est strictement que la sienne. Le commissaire enquêteur a répondu ceci à M Le Coz, le « sera » qu'il y avait dans le projet était sans doute en trop, la délibération du conseil municipal qui présente le bilan de la concertation, et approuve la révision simplifiée du PLU, est postérieure à l'examen des avis des services suite à la consultation, et du rapport du commissaire enquêteur et donc postérieur à l'enquête publique. Pour le commissaire enquêteur, il est quand même commissaire enquêteur, l'ordre a bien été fait correctement, sauf à ce que certains s'amuse à vouloir dire le contraire. Voilà ce que j'avais à dire sur cette question.

M le Maire :

Il s'agit de la 1^{ère} délibération de ce dossier. Il y en a une 2^e évidemment. Là nous sommes sur le bilan de la concertation. Je pense que vous avez dû lire les différents documents qui étaient annexés, sur la concertation et le rapport de Mme Le Nir. Je pense qu'il était suffisamment clair. Je répondrai à Christian Colimard, pour dire que ce n'est pas une affaire strictement privée, puisqu'il y a des opérateurs publics qui vont aussi intervenir. Nous parlions hier soir de Kerandon et des transferts de logements, Habitat 29 est concerné et l'Opac sera concerné également. Nous ne pouvons pas dire que c'est une affaire privée.

S'il faut arrêter tous les projets en cours qui sont largement engagés depuis longtemps parce que nous sommes à 6 mois des élections, nous n'avons plus rien à faire à la mairie. Il faut continuer dans la mesure où on est dans une logique de bon sens, dans l'intérêt général. Dans l'intérêt général, on continue à mener les dossiers qui sont en cours. Voilà ce que je peux dire. Maintenant, il y aura peut-être d'autres interventions tout à l'heure sur l'approbation de cette 2^e révision simplifiée. Mais là, si vous le voulez bien, nous avons à nous prononcer sur le bilan de la concertation globale depuis très longtemps.

M Le Coz :

Vous n'avez pas répondu à une partie de ma question concernant les avis qui devaient être mis sur le site internet.

M le Maire :

Je ne sais pas, nous n'avons pas la réponse, là.

M Debuyser :

Ceci étant dit, c'est vrai qu'il est écrit sur la délibération. Je n'ai pas vérifié sur le site internet. On verra cela, mais ce n'est pas une obligation. La seule obligation qui existe dans la révision simplifiée du PLU, c'est de l'inclure dans 2 journaux. C'est tout.

M le Maire :

Le bilan de la concertation a été approuvé par Mme le commissaire enquêteur. À partir de là, il n'y a aucun problème.

M Le Coz :

Je vais intervenir, parce que je pense que vous confondez...

M le Maire :

Attendez, d'abord, je ne vous ait pas donné la parole. M Colimard s'il vous plaît.

M Colimard :

Oui, juste pour reformuler mon propos. Je ne voudrais pas que votre réponse à mon propos, fasse ne pas dire tout à fait ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est que l'opération est comment faire avaler que 2 puissances publiques, ville et RFF optent pour la promotion de projets à dominante privée. J'ai bien précisé à dominante privée, pas uniquement privée.

M le Maire :

Très bien, oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Si j'ai bien compris la réponse de M Debuyser, on ne peut donc pas faire confiance à ce que vous dites au conseil municipal, aux déclarations au conseil municipal. Si vous annoncez des choses en conseil municipal et si vous ne les tenez pas derrière, il y a un petit problème.

M le Maire :

M Le Coz.

M Le Coz :

Une précision, parce que vous venez de dire tout à l'heure que le commissaire enquêteur avait tiré le bilan de la concertation. Ce n'est pas le rôle du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur traite l'enquête publique. Elle s'occupe de l'enquête publique une fois que le projet a été arrêté. Là nous sommes en train de tirer le bilan de la concertation préalable. Je suis désolé, mais dans les annexes qui nous sont données, par exemple, l'annexe 1.1 et l'annexe 1.2, n'ont rien à faire dans ce dossier puisque la procédure de concertation a été ouverte le 20 décembre 2012. Vous nous donnez des documents qui datent du 14 octobre 2011, et du 24 janvier 2012. Cela n'a rien à faire dans le bilan de la concertation d'autant plus que sur l'annexe 1.1, présentation du projet d'aménagement de la friche SNCF, il n'y a que M Debuyser qui parle. C'est une présentation du projet. Ce projet sera un espace d'intérêt général avec préservation des places de parking qui seront arborées. C'est uniquement la présentation. Au niveau des dates, c'est hors concertation, et ce n'est qu'une présentation du projet par l'adjoint en charge du dossier au conseil de quartier. Il n'y a aucune participation du conseil de quartier. Si vous avez fait cela dans tous les conseils de quartier, les gens ont découvert un projet, on ne peut pas réagir aussi vite sur un projet. C'était vraiment une façon de faire de la fausse concertation que d'aller dans les conseils de quartier avant que la procédure soit entamée...

M le Maire :

Oui, qui veut intervenir ? Mme Le Port.

Mme Le Port :

Je voudrais intervenir sur le problème des conseils de quartier. Déjà je suis ravie qu'au bout de 5 ans d'existence de ces conseils de quartier, tout le monde a l'air de trouver un intérêt particulier, donc j'espère que cela continuera.

Mme Le Meur Gaël :

Les conseils de quartier existaient avant...

M le Maire :

Mme Le Meur, je ne vous ai pas donné la parole.

Mme Le Port :

Pas du tout sur la même forme et pas du tout avec le même but. Donc je suis déjà très contente, je tenais à le dire. J'espère que cela continuera. Ensuite, concernant spécifiquement la présentation en conseil de quartier, je crois, M Le Coz, que vous confondez 2 choses.

M Le Coz :

Non.

Mme Le Port :

Je peux terminer ?

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Port :

On ne coupe pas la parole aux dames M Le Coz. Je peux finir ? Je crois que vous confondez deux choses. Vous confondez la concertation qui a lieu après la délibération du conseil municipal. On vous a indiqué qu'il y a eu plusieurs réunions avec les présidents et vice-présidents des conseils de quartier, dans cette salle. Et une concertation générale avec les conseils de quartier, c'est-à-dire qu'à chaque fois que le conseil de quartier souhaite que la mairie vienne lui présenter un projet ou un pré-projet, on le fait. Et on répond, systématiquement à la demande. Là, effectivement on a été pour le coup très rapide, on a répondu à la demande de ces conseils de quartier avant la concertation. Nous l'avons mis pour plus de lisibilité dans le dossier que vous avez. Nous sommes en droit de le faire et j'allais dire, encore fort heureusement. Au-delà de la présentation en conseils de quartier, à la demande du conseil de quartier, qui est effectivement antérieure à la délibération, il y a eu ces réunions publiques postérieures à la délibération du mois de décembre. Et le fait qu'il y ait eu la présentation avant le conseil de quartier, cela n'enlève rien bien évidemment à la concertation qu'il y a eu postérieurement au 20 décembre. Ce sont 2 choses différentes.

M le Maire :

Nous allons procéder au vote si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 18 voix POUR, 11 CONTRE (MM LAHUEC, LE COZ) (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 2 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, PARIS)

M le Maire :

Très bien, merci. Le 2^e point, c'est le point n°5, il s'agit de l'approbation de cette révision simplifiée. M Debuysier.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Qui veut intervenir ? M Colimard.

M Colimard :
Alors là, nous rentrons dans la phase réquisitoire, rien que cela. Ça va se faire sur un air aussi connu que la satisfaction de votre gestion. Comme je l'ai dit tout à l'heure, malgré un habillage soft, ce qui est proposé, c'est une opération classique de promotion d'immobilier de rente. Cette promotion prend le relais d'une autre pas très glorieuse, je parle des Sables-blancs, dont on veut les vagues... et elle se cale avant celle du même tonneau « Nexity Seniors » et, si vous restez aux affaires, de je ne sais quelles voies périlleuses pour le devenir de Concarneau. Mon sentiment, c'est que nous sommes dans un scénario de marche vers la désappropriation forcée de la ville, pour les catégories populaires. Rien que cela. Elle accompagne, cette marche, celle qui vise à faire, sur le port, la part belle à des options de captation des espaces les plus agréables, pour usages et usagers bourgeois, n'ayons pas peur des mots.

Ce qui peut paraître comme un coût limité, la Gare, est en réalité une pièce d'un puzzle global bâti, adienne que pourra. Mais un global, un ensemble, ayant d'abord pour raison d'être de faciliter la valorisation du capital de promoteurs.

Sacrée attractivité !

Économiquement et socialement, ça ne vise pas à répondre à des besoins. Or, c'est à un déficit de familles d'actifs sur la ville que nous devrions nous atteler. Une démarche jointe à un objectif d'activités productives pérennes qui puisse fixer l'installation de ces foyers d'actifs.

Une politique d'urbanisation qui ne se donne pas concrètement l'ambition de cette mission, ne peut que dévitaliser son environnement social. L'évolution concarnoise de ces dernières décennies en est l'illustration, ceci à force de se résigner à ce que Concarneau soit et n'accueille que des habitants vieillissants, et de préférence aisés.

Tout cela ne tient pas !

C'est donc bien sur des choix politiques de fond que ce sujet porte, n'en déplaise à Madame le commissaire enquêteur, qui en fait n'émet pas de véritable avis. Elle rapporte des remarques au mieux. Et en plus, je le redis, c'est encore une fois la destination de patrimoine public qui est visée.

En effet, la remise en cause des emprises ferroviaires porte incontestablement atteinte à l'économie générale du PLU et du projet d'aménagement et de développement durable. Cette évolution relève-t-elle d'une procédure simplifiée ? J'en doute. Alors, Cabinet Tartempion ou autres, c'est sur un autre projet que la puissance publique doit se pencher, et alors on appréciera si ces espaces doivent être intégrés au PLU. Voilà notre position.

M le Maire :
Merci M Colimard. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui.

Mme Donniou :
Il y a 3 points qui me posent problème. Le 1^{er}, c'est la révision partielle du PLU. Pour moi c'est un problème parce que je préfère qu'il y ait une révision globale. Le 2^e, c'est qu'on veut urbaniser à tout prix et je me demande si on a pas plutôt intérêt déjà à faire un inventaire des logements avant de vouloir lancer un projet. Enfin le 3^e point qui me pose problème

aussi, c'est le déclassement de la zone Nas pour en faire du logement. Je pense que nous avons besoin en centre ville de stationnement et je pense que nous sommes allés un peu vite dans le projet. Voilà.

M le Maire :

Merci Mme Donniou. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je suis ravie de ce que je viens d'entendre. Nous aussi également, nous nous sommes exprimés lors de l'enquête publique. Le projet nous apparaît contraire à l'intérêt général et est de nature à remettre en cause l'économie générale du PLU. L'intérêt général de Concarneau et de ses habitants, mérite un véritable travail de réflexion qui n'a pas eu lieu, plutôt qu'une décision à court terme uniquement guidée par le souci de répondre à l'appétit de groupes immobiliers. Nous l'avons dit, c'est l'unique réserve foncière d'envergure et effectivement, nous ne pouvons pas envisager cela sous la simple révision simplifiée du PLU avec pour seul objectif la perspective d'opérations immobilières. Alors, il y a une petite partie sociale que vous défendez à grands pas, mais c'est peu justifié, c'est peu détaillé, et ça nous semble trop flou pour être accepté. C'est effectivement un grave déséquilibre du PLU dans son économie générale, et notamment en matière de déplacement et de stationnement. Il faut maintenir ces parkings de dissuasion et qu'ils soient également associés à des navettes en direction du centre-ville, et ceci pour éviter une affluence quasi ingérable du nombre de voitures dans le secteur pendant plusieurs mois de l'année. Ce projet, dont je le rappelle, même si vous parlez de concertation, n'a pas fait l'objet de discussion avec l'ensemble des élus municipaux. Ce n'est pas au conseil municipal que ce serait passé, il aurait fallu réunir l'ensemble du conseil municipal à travers une réunion, pour évoquer ce sujet et écouter tout le monde. Donc, remise en cause de l'intérêt général du PLU sur des aspects essentiels, la répartition entre les secteurs urbanisables et les secteurs naturels, la satisfaction des besoins en équipement et logements de la population concarnoise, le stationnement, la circulation, tout ces sujets sont extrêmement sensibles dans une ville touristique. On considère et on l'a dit, que le seul objectif est encore une fois, et nous l'avons vu à plusieurs reprises ces dernières années, un objectif unique, affairiste. C'est-à-dire de voir la valeur des terrains multipliée, en les rendant constructibles. Et aussi surtout de réaliser une opération financière, sans doute intéressante financièrement pour la ville, mais surtout pour Réseau Ferré de France. En tous les cas, ça ne répond pas à la demande et aux besoins de la population. Nous, nous sommes aussi opposés...

M Debuysier :

Pourquoi ?

Mme Le Meur Gaël :

Vous l'avez annoncé, peut-être un petit peu vite, lors d'une réunion publique, le 4 juin 2013, puisque vous avez annoncé que l'on supprimait la Gare de Concarneau, qu'on supprimait le service et que l'on remplacerait tout cela par un automate. On vous l'a rappelé et d'ailleurs vous avez fait marche arrière, cette responsabilité est du seul ressort de la SNCF. Et nous ne comprenons pas l'encouragement de la municipalité qui a été le vôtre à supprimer un service à la population au seul prétexte, je le répète, d'un nouveau projet immobilier.

Nous, nous estimons qu'il y a nécessité, avant d'accepter cette révision simplifiée, et il faut dire les choses comme elles sont, de perdre la maîtrise de la réserve foncière, de s'assurer comme vous l'expliquiez, Mme Donniou, de la nécessité de nouveaux logements dans ce secteur de la ville, de mettre véritablement en place un plan global de déplacement dans ce secteur, et qui tient aussi compte des différents modes de déplacement et leur saisonnalité. En tout cas, l'urgence est de mettre en place un véritable plan de dynamisation du centre-ville, et notamment, sur la partie commerces et services. Je ne vais pas vous l'apprendre, mais le nombre de commerces vacants, a fortement augmenté ces dernières années, dû aussi à votre absence de politique volontariste dans ce domaine. Il vaudrait mieux, à notre avis, réfléchir à une densification de l'habitat en centre-ville avec cohérence, mais aussi dans le souci de garantir des services adaptés pour la population. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Mme Dieterlé qui n'a pas encore parlé.

Mme Dieterlé :

Vous allez être servi. Tout à l'heure Mme Le Thellec a parlé de projets qui sont morcelés, qui partent d'une impression de morcellement, je pense que ce morcellement est apparent. Je ne vais pas entrer dans les détails techniques, je ne fais pas partie de la commission de l'urbanisme, ce n'est pas mon domaine. Je vais plutôt essayer de parler de philosophie d'urbanisme à notre sauce. Sans être dans une théorie de complot, je pense qu'il y a un projet global qui nous déplaît fortement.

Il vous arrive fréquemment, c'était encore récemment lors du débat sur le port de qualifier nos prises de position de « passésistes », mais vous qui êtes si attachés au « devoir de mémoire », on dirait que vous n'avez pas idée de ce qu'est l'histoire, et de la géographie secrète qu'elle trace au creux des villes. Vous semblez vouloir nettoyer l'idée même de « couches populaires », c'est-à-dire au sens réel, de la mémoire d'humanité qu'est la construction d'une ville et de ses strates successives, du sentiment profond de ses habitants, de ce qui fait son charme, son âme, son attractivité, y compris touristique, mais aussi son avenir. Lequel est évidemment à réinventer continuellement, y compris dans des formes autrement plus novatrices que celles que vous préconisez. La friche ça vous déplaît ça, ça fait désordre dans le paysage, et l'on a le sentiment au travers des multiples projets que vous initiez, que la ville est conçue comme espace virtuel, un peu à la manière des jeux sur le net où chacun doit construire son empire.

Vous avez regardé cette ville et vous voulez lui faire accepter, c'est peut-être de bonne foi, ce qui est encore plus grave, une image et un futur déracinés, d'une part, parce que non inscrit dans ce qui est sa vraie nature, mais également confisqués dans la mesure où vous l'offrez à l'appétit des multinationales dont chacun a parlé et dont chacun a le nom en tête. Je ne leur ferai pas de publicité.

Vous refusez en cette matière, l'appartenance pleine et entière de cet espace à ceux qui y vivent, nous considérons en fait, que c'est une dépossession de réserves foncières essentielles qui sont du domaine public. Vous parlez de concertation, de consultation, mais nous, ce que nous voudrions, c'est une co-construction. Vous pensez qu'une fois élus, vous savez mieux que les gens d'ici ce qui est bon pour eux.

À aucun moment vous ne cherchez les solutions d'un devenir économique qui passerait par l'émergence de formes nouvelles issues de la tradition. Comme par exemple ce que nous avons entendu, lundi dernier à l'occasion de la présentation portuaire, la recherche et l'innovation en matière halieutique, au lieu du désastreux projet « front de mer » que vous concoctent des experts à l'imagination zéro, par exemple un centre ville, autour de l'ancienne mairie, dont nous avions fait un projet dédié à la tradition picturale qui fut une évidence de l'histoire Concarnoise ; vous avez même refusé le nom de « conserverie » au CAC pour effacer toute référence à une industrie qui fut l'honneur de cette ville.

Nous estimons que votre vision de l'avenir est d'une grande étroitesse et d'une désespérante banalité, elle s'apparente à une idée fixe qui dénature même ce qui attire ici le tourisme populaire, lequel est évidemment une participation importante à notre commune richesse.

Vous voudriez administrer, planifier, réguler, de préférence au carré, de préférence dans l'intérêt d'une certaine classe. Il est noté, avec un peu de dégoût, dans le rapport sur l'enquête publique que les diverses expressions relevées sur le cahier sont des expressions « politiques » (comment ne le seraient elles pas, s'agissant de la vie de la Cité ?), alors oui, on a l'impression de voir des petits soldats autour d'un jeu de construction, déniaient toute capacité de réflexion intelligente, voire même d'autodéfense, les habitants qui devraient rentrer de force dans le moule des divers projets mégalo et dispendieux qui les privent, en conséquence, de réalisations qui leur seraient vraiment utiles à eux.

Pour en revenir au projet « Gare », Concarneau s'est construite à partir du port et de la mer qui irradiant en cercles concentriques depuis son centre névralgique. Chaque fois qu'il y a rupture entre la ville et son origine spatiale, historique ou signifiante, dont la présence de la Gare est par exemple un lien historique, il y a risque d'échec, d'appauvrissement symbolique, de déficience, et tous vos plans n'y changeront rien.

Nous sommes tristes, révoltés, et inquiets de ce que vous voulez pour Concarneau.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. M Le Coz.

M Le Coz :

M le Maire, je crois que ce soir nous sommes nombreux dans cette salle à savoir que ce projet est mauvais. Nombre de personnes se sont exprimées lors de l'enquête publique, je crois qu'il y a 75 avis, Il y en a 12 qui sont pour et le reste est contre. Vous avez quand même réussi à trouver un commissaire-enquêteur qui vous a donné un avis favorable. Comme d'habitude, c'est très bien. D'ailleurs c'est assez coquasse quand même parce que dans les 12 personnes favorables qui sont allées à l'enquête publique, il y avait beaucoup de personnes de votre fan club, je crois, et j'ai remarqué l'avis de M Cornuau qui doit être Président ou secrétaire de votre fan club qui dit : « Je suis pour le projet, mais est-ce que l'on pourrait pas garder plus de places de stationnement ? » Il est pour le projet mais en même temps il est un peu contre. M le Maire, est-ce que vous êtes encore capable d'écouter la population ? Est-ce que vous êtes encore capable d'écouter la démocratie ? Non. Et vous qui êtes le mentor du bon sens ce soir, montrez-nous un échantillon. Arrêtez ce projet !

M le Maire :

Je suis pressé de vous répondre M Le Coz !

M Le Coz :

Où est l'intérêt général dans ce projet ? Il est mauvais pour la population. Il est mauvais pour le centre-ville. Pourquoi vous entêtez-vous absolument à urbaniser la totalité des terrains de la Gare ? En juin 2008, quand on a lancé la révision du PLU, ce terrain, effectivement devait être un terrain qui devait faire partie de la révision. Il n'était pas question de le laisser en l'état. Mais, à partir d'un projet qui tenait la route, c'est-à-dire l'urbanisation le long de la rue des jardins, par exemple pour faire une vraie rue de cette rue des jardins. Nous sommes passés à une urbanisation massive, et à une disparition vraiment importante des places de stationnement qui servent à la vitalité du centre-ville.

M le Maire :

Très bien, merci.

M Le Coz :

Je vais finir. On vous a demandé de retirer ce projet, compte tenu de son importance et des échéances à venir. Vous ne voulez pas, ce n'est pas grave, vous n'écoutez pas. Mais moi je vous demande de ne pas faire voter sur ce document. Car, ce document qui est en annexe, qui est votre annexe 2.2, est un document sur lequel on ne peut pas voter. Ce n'est pas un plan de PLU. C'est un plan d'orientation, ce n'est pas un plan de PLU. C'est des patatoïdes. Ce n'est pas un document administratif sur lequel on peut voter. S'il vous plaît, retirez la délibération, ne nous faites pas voter sur ce document ce soir, ce n'est pas la peine.

M le Maire :

M Le Coz, merci. Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Je voudrais juste rebondir sur ce qu'a dit Gaël Le Meur. Pour mémoire, évidemment s'intéresser au centre-ville pour l'avenir, c'est une très bonne chose, mais encore fallait-il ne pas désertifier le centre-ville en créant des zones commerciales comme au Rhun par exemple.

Inaudible...

Mme Le Thellec :

Réfléchissez...

M le Maire :

Très bien. Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

J'ai cru comprendre, à travers d'autres projets, liés aux Gares en Cornouaille, que maintenant

les négociations ne se faisaient pas forcément avec RFF mais avec une entreprise mandatée par RFF. Est-ce le cas ici aussi ? Je note que vous dites non, on en reparlera certainement. D'autre part, qu'est-ce que vous entendez par maison de la solidarité qui apparaît dans beaucoup de documents consacrés à ce projet-là ? Est-ce que Mme Le Thellec peut me répondre ?

M le Maire :

M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Au travers des différentes interventions on voit bien quand même que ce projet pose questions. Il ne nous surprend pas dans la mesure où vous êtes dans votre logique de vente et dispersion du patrimoine. C'est une logique assumée. En soi, c'est une politique qui tient la route pour vous. Mais nous ne partageons pas du tout cette politique. C'est là où se situent nos différences. Sur ce secteur, particulièrement le centre-ville qui est encore une fois, stratégique, tout le monde l'a dit, très stratégique, et qui n'a pas une urgence à être bâti, je pense qu'il aurait mérité une plus grande réflexion, ou au moins, attendre un peu. Quand je vois que ce sont encore des investissements publics qui vont améliorer ce site, et qui va toucher des dividendes ? Qui va toucher la valeur ajoutée, quand on aura paysagé, ou aménagé de façon satisfaisante ? Ce seront les lotisseurs privés. Nous n'avons rien contre les lotisseurs privés, ils font leur travail, parfait. C'est logique. Mais quand même, il ne faut pas mélanger les genres sans arrêt. Je pense, c'est vrai, pour Concarneau, cette perte-là, est énorme.

M le Maire :

Bien, si vous le voulez bien, parce qu'il y a un moment il va peut-être falloir répondre. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Ce sujet est vraiment un sujet qui pose problème. Est-ce que nous pourrions, puisque chacun a donné son avis, et se pose des questions, est-ce qu'on pourrait voter à bulletin secret ?

M le Maire :

Mme Le Thellec, vous voulez répondre à Mme Ziegler.

Mme Le Thellec :

Oui, parce que j'ai une question qui m'a été adressée. Concernant la maison de la solidarité, elle figure effectivement dans le projet. Néanmoins, ce projet autour de la maison de la solidarité va nécessiter un travail partenarial de fond, c'est-à-dire que dans ce que j'imagine, c'est plutôt une maison des services publics, puisque nous avons commencé à échanger avec la CPAM, la CAF qui occupent actuellement un bâtiment à Kerandon. Et nous avons aussi évalué les besoins au niveau du CCAS, en terme de besoins de bureaux. À un moment donné, le CCAS va être en 2015, je pense, non conforme à la loi, puisque non accessible aux personnes handicapées. En fait, effectivement cette maison de la solidarité ou maison des services publics a été située à cet endroit. Néanmoins, il faudra quand même que ça fasse l'objet d'une étude un petit peu plus approfondie avec les partenaires.

M le Maire :

Merci Mme Le Thellec.

Mme Ziegler :

Vous confirmez ce que Mme Le Thellec vient de dire, M le Maire.

M le Maire :

Attendez, si vous le voulez bien, je vais reprendre un petit peu le débat parce que je pense que pour la défense, il y a un moment où il va bien falloir intervenir. Là, je m'adresse d'abord à M Le Coz pour lui dire que les citoyens concarnois connaissent votre talent de destructeur, M Le Coz. Opposé à tous les projets de la municipalité d'aujourd'hui et d'hier. Nous ne plierons pas à vos invectives et continueront à faire avancer le bien être des concarnois. Je pense que ça suffit. C'est un premier point envers M Le Coz. Le 2^e point sur le plan de l'urbanisme, je

laisserai la parole à M Debuyser qui a certainement les réponses sur le côté de la révision totale, sur l'inventaire des logements, sur la zone Nas. Je pense que M Debuyser a les éléments de réponse. Par contre, il y a quand même certains éléments qui sont assez choquant. D'abord, c'est assez étonnant, parce que quand on parle de friche, apparemment ça ne plaît pas quand on parle de friche. C'est un élément qui malheureusement est un petit peu dévalorisant. Mais est-ce que vous connaissez la friche de la Gare ? Est-ce que vous y êtes allés récemment, là ? J'espère que vous y êtes allés. Il y a des herbes qui font 2 ou 3 mètres de hauteur.

Brouhaha...

M le Maire :

Attendez, je ne vous ai pas arrêtée, s'il vous plaît Mme Ziegler. C'est la pampa, la cour de la Gare. Ça c'est le 1^{er} point.

Inaudible...

M le Maire :

Attendez, je ne vous ai pas interrompue, s'il vous plaît Mme Ziegler.

Inaudible...

M le Maire :

Alors, il y a quand même des éléments qui sont assez délicats à entendre. Le but c'est d'ouvrir à l'urbanisation, ce secteur de la Gare qui est aujourd'hui classé au PLU en zone Nas. Il ne faut pas oublier que l'idée d'ouvrir à l'urbanisation ce site de la Gare, répond à une double logique. Vous pouvez m'écouter, je vous ai écoutée, Mme Ziegler.

Développer et revaloriser de façon cohérente le centre-ville, conformément au principe de la loi SRU, au Grenelle de l'environnement et à l'article 13 de l'engagement national sur le logement, et aussi répondre au SCOT dans le cadre de la densité des centres-villes. Proposer aux concarnois et aux habitants de l'agglomération une offre diversifiée à travers une volonté affichée de mixité, de densité, et de diversité de population, ainsi que d'équipements et de services conformément au schéma de cohérence territoriale, dont je parlais tout à l'heure. Nous sommes bien sûr de la mixité de logements sociaux et privés. On ne peut pas dire que cela réponde uniquement à une logique privée. Je ne peux pas entendre aussi qu'il y a un intérêt financier pour la ville de Concarneau. Je ne peux pas l'entendre. Je ne peux pas non plus entendre qu'il s'agit de vendre le patrimoine, comme dit M Carduner, sur le site de la Gare. Nous ne sommes pas du tout dans cette logique. C'est un terrain qui appartient à RFF. Il y a une partie Nas qui appartient à la ville, certes qui sera maintenue en stationnement. Je ne vois pas en quoi nous vendons du patrimoine qui appartient à la ville de Concarneau. C'est un élément important. Ensuite, sur le logement, et bien oui, nous pouvons parler du logement, actuellement à Concarneau il y a une grande attractivité sur le plan de l'urbanisme. Notre souhait, c'est que dans le cadre de la mixité sociale, c'est un emplacement qui est idéal pour la mixité de logements. Mais nous avons également tenu compte d'un environnement d'espaces verts. Nous avons prévu, dans le linéaire de la ligne de chemin de fer, une voie verte suffisamment large pour justement amener une continuité entre le centre-ville et la voie verte, et qui correspond au développement durable et à une logique dans le cadre des voies cyclables. Je crois que nous sommes dans un équilibre entre l'urbanisation qui a été corrigée dans sa densité, mais aussi sur un équilibre par rapport aux espaces verts, par rapport à un jardin public par rapport au stationnement. Je pense que, que ce soit le Département ou que ce soit le commissaire-enquêteur, ils ont répondu de façon favorable. Et que cette présentation ça leur a semblé tout à fait logique pour le centre de Concarneau. Je vais maintenant laisser la parole à M Debuyser.

M Debuyser :

Nous allons essayer de répondre à toutes les questions qui se sont posées, mais en fait toutes ces questions se ressemblent un peu. Pourquoi une révision simplifiée du PLU ? Je comprends que vous vouliez une révision globale parce qu'à partir du moment où on veut reporter un projet, la solution c'est de dire, je veux une révision globale, ça prend entre 3 et 4 ans. Et c'est normal également que vous soyez contre le fait que l'on révisé par une révision

simplifiée le PLU que vous avez fait voter en 2007, je vous rappelle que pour une chose aussi importante qu'un PLU, vous l'avez fait voter moins de 6 mois avant l'échéance électorale également. On retrouve dans les questions que vous posez, les mêmes questions que vous avez mis dans le recours qui est parti pour la maison des seniors.

Mme Le Meur Gaël :
Evidemment !

Brouhaha.....

M le Maire:
S'il vous plaît !

M le Maire fait retentir la cloche pour réclamer le silence !

M Debuysier :
Je vous rappelle que le juge vous a donné tort sur tous les points. Nous n'allons pas recommencer encore aujourd'hui, vous aviez tort sur tous ces points, tous les personnels publics associés ont tous déterminé, que non, ça ne portait pas atteinte à l'économie générale du PLU. Ça ne concerne que 180 logements. 180 logements sur combien de logements à Concarneau ? Et combien doivent être construits, je ne vous pose même pas la question. Vous ne devez pas le savoir puisque vous n'êtes pas en commission urbanisme. Vous ne voulez pas venir. Un programme trop flou ! Nous sommes en train de faire une délibération sur la révision simplifiée du PLU sur lequel nous avons un projet. Bien sûr qu'il y a des patates, évidemment, puisque la suite c'est de faire appel à une maîtrise d'ouvrage, qui elle va déterminer avec les géomètres les parcelles exactes et ce que nous voulons faire exactement à tel ou tel endroit. Je rappelle que le document que nous présente là M Philippe Le Coz...

Brouhaha...

M Debuysier :
Non, mais ne parlez pas de plan de PLU, vous ne savez pas de quoi vous parlez, M Le Coz. Je dis simplement...

M Le Coz :
J'apprends....

M Debuysier :
Et bien apprenez. Je dis simplement que le plan qu'il nous présente, c'est le plan de la réglementation. Il s'agit de la partie réglementaire du PLU. Ensuite, viennent abonder la partie réglementaire, les aménagements, les opérations d'aménagement. Les opérations d'aménagement, c'est ce qui est présenté dans ce qu'a fait Forma 6. Mais, il appartiendra bien évidemment, ensuite à la ville avec son maître d'œuvre et RFF, à bien voir que ce qui se fait à tel endroit, était bien prévu par rapport à ce qu'on a voté aujourd'hui. On m'avance des chiffres, on a pas besoin de tous ces logements. Sur quoi vous basez-vous Madame Le Meur, donnez moi des chiffres. Concarneau n'a pas besoin de 180 logements, dont 20 % de logements sociaux et de la location accession, vous me donnez les chiffres, pourquoi ? Vous me dites, il faut faire venir le commerce à Concarneau. Je vous rappelle que l'on a voulu faire venir un grand commerce en centre-ville et vous nous avez dit quoi ? Vous nous avez dit quoi dans les journaux ? Vous nous avez dit que si on fait venir un grand commerce au centre-ville, ça va tuer le centre-ville. Alors, ne dites pas maintenant que vous êtes pour les commerces en centre-ville. Si si, vous l'avez écrit !

Brouhaha....

M le Maire :
S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

M Debuysier :
J'ai répondu à toutes les questions, c'est un très mauvais projet, peut-être, il n'y a que vous

qui le pensez, M Le Coz.

M Le Coz :
Inaudible....

M Debuysse :
Non, non, ne me parlez pas de la façon de procéder à chaque enquête publique, vous venez vous aussi avec tous vos copains. J'ai répondu aux questions, s'il y en a d'autres, je suis prêt à y répondre.

M le Maire :
M Quillivic, s'il vous plaît.

M Quillivic :
J'ai deux réponses parce que j'ai été un peu surpris de certains propos. Le premier est de M Le Coz. Vous dites M Le Coz, puisque 75 personnes se sont exprimées contre ce projet, pourquoi vous n'écoutez pas la majorité ? Je voulais juste vous dire, M Le Coz, que plus de 500 personnes ont d'ores et déjà signé une pétition concernant un autre projet. Et j'espère que...

Mme Le Meur Gaël :
On est hors sujet !

M Quillivic :
Je vais y venir...

Mme Le Meur Gaël :
M le Maire, vous pourriez lui dire que nous sommes hors sujet !

M Quillivic :
Je vais y venir...

Mme Le Meur Gaël :
Vous ne vous gênez pas pour le dire lorsqu'il s'agit de nos interventions.

M le Maire :
S'il vous plaît !

M Quillivic :
J'ai le droit de parler, Mme Le Meur. J'ai droit de parler, M le Maire m'a donné la parole.

Mme Le Meur Gaël :
Vous n'avez pas le droit d'aborder un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour.

M Quillivic :
Le Maire m'a donné la parole.

Mme Le Meur Gaël :
Vous n'avez pas le droit d'aborder un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour !

M le Maire :
S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! M Quillivic, pour terminer.

M Quillivic :
Je vais m'exprimer jusqu'au bout cette fois-ci, ne vous en déplaît, Mme Le Meur, on vous entend assez comme ça. Plus de 500 personnes, M Le Coz, ont d'ores et déjà signé une pétition concernant un autre projet. Pouvez-vous donc soutenir la majorité en demandant vous aussi, le retrait d'un certain recours ? Mais peut-être, M Le Coz que la personne concernée fait-elle aussi partie de votre fan club, comme vous dites ?

Deuxièmement, sur le discours de Mme Dieterlé, je n'ai pas trop apprécié la remarque « les

gens d'ici ». C'est quoi les gens d'ici ? Je trouve que vos propos ont un peu des « relans » qui ne me plaisent pas ou qui sont un peu nauséabonds, des « relans » qui feraient de Concarneau, une ville qui serait fermée sur elle-même. Si c'est une ville musée, que vous souhaitez, grand bien vous en fasse. Quant à nous, je pense que c'est un autre projet que nous défendons. C'est supprimer ici, une friche industrielle, c'est réaménager l'espace portuaire pour amener de nouvelles activités. C'est cela que je soutiens, et je n'ai pas du tout honte de le soutenir, voilà.

Brouhaha...

M le Maire :

Très bien, merci M Quillivic. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je rappelle, juste pour le public qu'il n'a pas le droit de s'exprimer de n'importe quelle manière. Normalement, c'est à vous M le Maire, de faire la police et normalement, c'est vous qui auriez dû dire à M Quillivic ce que vous nous dites régulièrement lorsque l'on aborde un sujet, ce n'est pas à l'ordre du jour, à savoir de ne pas en parler.

Juste pour répondre à ce que j'ai entendu, c'est vous, M Debuyser en 2008 qui avez fait référence à la révision du PLU. Je me demande combien de fois, d'ailleurs vous y avez fait référence tellement vous nous avez bassiné avec « la révision du PLU ». Mais, là vous expliquez aussi qu'il faut 3 ou 4 ans pour réaliser un PLU. Vous nous accusez d'avoir terminé le PLU en 2007, mais le travail avait commencé courant de l'année 2002....

Non, pour la mise en place du PLU. Ne m'interrompez pas, quand même ! M le Maire, que faites-vous ?

M le Maire :

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

Mme Le Meur Gaël :

Donc, la mise en place du PLU a nécessité plusieurs années. Et si on fait le rapport entre le temps que demande un PLU et le temps d'un mandat, vous comprendrez que c'est normal que ce PLU soit sorti, effectivement courant de l'année 2007. Vous me parlez également des logements, du besoin en logements. Je pense que le besoin en logements ne se situe pas forcément par des nouveaux logements dans ce secteur-là, il se situe aussi et beaucoup par de la rénovation et de la réhabilitation de logements en centre-ville, et pas forcément par de nouveaux logements. D'ailleurs, vous parlez de logements sociaux, et on aurait pu aussi imaginer, ce que vous ne faites pas, et c'est bien dommage, parce que le besoin est criant, de logements d'urgence notamment pour les femmes. C'est souvent exprimé. Vous avez des occasions. Vous avez moult projets immobiliers sur la commune et à aucun moment vous n'avez pris cela en compte, et pourtant c'est essentiel. Enfin, j'entends d'ici Mme Le Thellec dire, oui, mais vous n'avez fait que 2 logements. Certes, et il aurait fallu continuer, et il aurait fallu poursuivre. Et enfin, au niveau des commerces, vous êtes pire que dans la caricature. C'est une honte absolue d'entendre ce que l'on entend. On ne vous a jamais tenu et je pense que personne dans l'opposition ne vous a tenu le discours de dire que l'on ne voulait pas de commerce et d'enseigne dans le centre-ville. On vous l'a dit, et fort, d'ailleurs le conseil municipal du 20 décembre auquel vous faites référence, effectivement l'a marqué, on vous a dit que nous ne voulions pas de la braderie du patrimoine concarnois, encore une fois. D'accord ? Et c'est ça toute la différence. Vous avez eu plusieurs occasions. Il y a plusieurs commerces vides en centre-ville. Vous pouviez négocier et faire venir des commerces pour relancer le centre-ville.

M le Maire :

C'est nous ?

M Besombes :

Et comment ?

Mme Le Meur Gaël :

Et bien il faut être un peu audacieux ! Il faut faire un peu de prospective. Et bien oui, il ne faut pas attendre !

M Debuyser :

On n'en fait pas !

Mme Le Meur Gaël :

Ecoutez, vous en faites peut-être, mais vis-à-vis surtout des promoteurs immobiliers, et très peu vis-à-vis de ce qui est essentiel, à savoir la redynamisation du centre-ville par des commerces attractifs.

M le Maire :

Bien, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire, je n'ai pas fini. Et votre équipe, encore une fois sans que vous n'intervenez, m'interrompt. Ce n'est pas normal. La règle doit être la même pour tout le monde.

M le Maire :

Attendez, vous ne pouvez pas avoir le monopole de la parole, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Mais je n'ai pas le monopole, d'ailleurs, je terminais mon propos en vous disant, M Debuyser que si vous nous répondez sur d'autres points à l'avenir, essayez de dire la vérité et arrêtez de caricaturer nos propos.

M le Maire :

M Calvarin.

M Calvarin :

Comme j'entends toujours Mme Le Meur nous donner des leçons, je voudrais quand même lui rappeler certaines interventions qu'il y a eu dans d'autres instances que sont le conseil communautaire notamment, où justement le développement économique et l'attrait pour attirer des entreprises sur Concarneau, avait été réclamé il y a déjà 3 ou 4 ans de cela à plusieurs reprises des ateliers relais. Des ateliers relais qui étaient demandés pas des jeunes entrepreneurs. À chaque fois la CCA nous a refusé ces ateliers relais en disant que justement, Concarneau n'avait pas besoin d'ateliers relais. Lorsque l'on a cette démarche, lorsque l'on a une démarche qui consiste aussi à faire venir des petites entreprises, de 3,5,6 personnes et que l'on se voit systématiquement refuser ce droit à la création d'entreprises, au moins au démarrage, je ne vous ai pas entendu à cette époque-là défendre ce projet au niveau de la CCA. Je crois que vous avez un discours ici et un autre à la CCA.

Mme Le Meur Gaël :

On connaît votre amour avec CCA...

M le Maire :

Stop, stop, stop !

Mme Le Meur Gaël :

... M Calvarin.

M Calvarin :

Stop, stop.

M Besombes :

C'est incroyable !

Mme Le Meur Gaël :

C'est difficile la contestation. Effectivement, c'est dur mais débattiez, M le Maire !

M le Maire :

C'est incroyable ! Quand je vous entend parler du commerce, la dynamisation du commerce en centre-ville, vous voulez nous donner des leçons ? Vous savez comment ça se passe lorsqu'il s'agit de ventes et d'achats de commerces ? Vous croyez que la municipalité est concernée ? Non mais attendez, vous rigolez ou quoi ?

Mme Le Meur Gaël :

Elle devrait !

M le Maire :

Bien, Mme Le Thellec.

Mme Le Meur :

Et elle le sera !

Mme Le Thellec :

Je voudrais juste revenir sur les 2 logements pour les femmes victimes de violences. Mme Le Meur, vous devriez venir un petit peu plus souvent au conseil d'administration du CCAS. Et vous sauriez que nous avons négocié avec l'État des subventions supplémentaires pour passer de 4 places d'urgence au 102, à 10 places. Cela va nous permettre de dégager des allocations logement temporaires pour mettre à disposition des femmes victimes de violences d'autres logements. Nous avons une réunion prévue avec tous les bailleurs sociaux, justement pour faire le point sur les besoins en logement. Il était temps que l'État dégage des crédits, donc chacun son tour.

Mme Le Meur Gaël :

Entre 2008 et 2012 il s'est passé quoi ?

Mme Le Thellec :

C'est de la négociation, et cela prend du temps.

Mme Le Meur Gaël :

Finalement, c'est plus facile de négocier avec un gouvernement de gauche qu'avec un gouvernement de droite, Mme Le Thellec !

M le Maire :

Oh la la ! Écoutez, là je crois que ça dérape. Si vous voulez bien nous allons passer au vote. Bien Mme Dieterlé, allez-y.

Mme Dieterlé :

Je me suis faite insultée là quand même. Je ne peux pas laisser passer cela. C'est un très mauvais procès de la part de M Quillivic. Pour éviter une répétition du mot concarnois dans une phrase littéraire, j'ai évité de redire le mot concarnois, et j'ai dit les gens d'ici. J'ai dit, vous pensez qu'une fois élus que vous savez mieux que les gens d'ici ce qui est mieux pour eux, c'est tout ce que j'ai voulu dire. Et voilà ce que ça veut dire, ça veut dire les gens qui habitent ici, qui vivent ici. En plus, quand on me parle de ville-musée, permettez-moi quand même de vous répondre également, contrairement à ce que vous pensez, quand je vois un projet de front de mer où les gens sont sur des chaises longues en face de la Ville-close pour regarder le paysage, voilà ce que j'appelle une ville-musée. Si vous imaginez, en tête de criée ou dans d'autres espaces de la ville les activités novatrices en matière halieutique, des activités de recherche, des activités universitaires, des activités de production, là, ce n'est pas une ville-musée. Et ce que vous voulez faire de Concarneau, contrairement à ce que vous dites, c'est vraiment l'idée d'une ville-musée où les gens viendront là pour se reposer, regarder la Ville-close, prendre une photo, manger une glace et repartir. Ce qui se passe en Ville-close et qui est légitime parce que les gens sont contents de visiter un beau lieu, vous voulez l'étendre à l'ensemble de la ville de Concarneau. Voilà l'erreur que vous faites, voilà ce que j'appelle la ville-musée de la façon méprisante dont M Quillivic l'a dite. Je ne peux pas ne pas répondre à cette question.

M le Maire :

Je ne peux pas non plus ne pas vous répondre, dans la mesure où vous ne pouvez pas dire aujourd'hui, vous qui êtes sensibilisée par la culture, que la municipalité actuelle ne fait rien pour la culture. Nous avons mis suffisamment en place de projets structurants qui sont en cours de réalisation et même d'autres projets, et je pense plus particulièrement à une médiathèque ou à une école de musique dans des locaux qui ne répondent plus aujourd'hui aux attentes de la population. Vous ne pouvez pas dire cela non plus. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Merci M le Maire. Vous nous avez dit tout à l'heure je ne sais plus les termes que vous avez employé, ce n'est pas une question d'argent ou de finance pour la ville. Et bien moi j'espère que si ! J'espère que quand le Maire de Concarneau parle de développement d'urbanisme à Concarneau, il a en tête que 2 années plus tard que des taxes tomberont dans l'escarcelle de la ville.

M le Maire :

Et bien évidemment !

Mme Ziegler :

Non, non mais voilà, j'espère que vous avez cela en tête.

M le Maire :

Attendez...

Mme Ziegler :

D'autre part, Mme Le Meur vous a posé une question tout à l'heure, j'aimerais que vous lui répondiez.

M le Maire :

C'est pour le vote à bulletin secret, comme le prévoit le règlement intérieur, nous allons voter si vous le voulez bien quels sont les gens qui souhaitent un vote secret ?

M Le Coz :

Micro non branché, inaudible....

M le Maire :

Là, M Le Coz, je crois que vous avez eu la parole nous allons procéder au choix d'un vote, soit un vote secret ou soit un vote à main levée. Nous allons donc voter.

Quels sont ceux qui sont favorables à un vote secret ?

Attendez, Mme Le Meur, s'il vous plaît !

Il y a donc 12 votants pour le vote à bulletin secret. Nous allons donc procéder à un vote à bulletin secret.

Nous allons donc là passer au vote, si vous le voulez bien.

Le but est donc d'approuver la révision simplifiée n°2 du PLU gare. Vous mettez soit oui, non ou blanc. Vous avez donc sur vos tables, des bulletins pour participer au vote.

Je rappelle qu'il y a un seul pouvoir, il s'agit M Allot qui a le pouvoir.

M le Maire fait passer l'urne à tous les élus présents.

M le Maire :

Je vais d'abord compter s'il y a bien 31 bulletins dans l'urne.

M le Maire comptabilise les bulletins trouvés dans l'urne.

M le Maire :

Le compte est bon, il y a bien 31 bulletins dans l'urne.

M le Maire procède au dépouillement et recompte les bulletins.

M le Maire :

Le résultat est le suivant, **17 voix OUI, 13 NON et 1 BLANC**. Voilà le résultat. La démocratie a parlé.

Messieurs, dames, je crois que nous allons clore sur ce dossier et passer au point n°6. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège du Porzou, M Quillivic.

6	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations sportives du collège du Porzou
---	--

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Oui, merci M Quillivic. Une remarque ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Combien ils demandaient ?

M Quillivic
La demande était de 501 euros.

M le Maire :
C'est précis. Nous pouvons passer au vote ?

Mme Le Meur Gaël :
Qu'est ce qui a justifié qu'on ne les aide pas à hauteur de ce qui était demandé ?

M Quillivic :
On s'est basé à la fois en prenant en compte le nombre de personnes, le fait que ce soit des jeunes et par rapport à d'autres subventions exceptionnelles déjà versées dans ce cadre-là. Une somme de 30 euros par élève était à peu près dans le ratio qui était traditionnellement pratiqué.

Mme Le Meur Gaël :
Si je comprends bien, la règle c'est 30 euros ?

M le Maire :
Je ne vous ai pas laissé la parole Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Ah pardon, excusez-moi. Comme tout le monde ne respectait pas le règlement, je pensais que c'était de coutume ce soir.
Cela veut dire, si je suis bien ce qui a été dit là, la règle en vigueur, c'est 30 euros par élève, en fonction des demandes concernant les établissements secondaires ou pas ?

M Quillivic :
C'est en proportion de la dépense, bien évidemment. On tient compte aussi de tous ces éléments. La dépense, le nombre de personnes dans le déplacement et les frais, c'est ce que j'ai indiqué.

Mme Le Meur Gaël :
Et la dépense, c'était combien ?

M Quillivic :
La dépense était de 500 euros. C'est-à-dire que nous avons pris un peu moins que la moitié.

Mme Le Meur Gaël :
Beaucoup moins.

M le Maire :
Je vous rappelle qu'il y a eu une commission sport-nautisme qui a approuvé la subvention.

Mme Le Meur Gaël :
Ne prenez pas tout pour une critique, je pose une question. Comme vous le savez, je ne suis

pas en commission sport-nautisme, et donc je pose la question, ça s'arrête-là.

M le Maire :

Vous avez des personnes de votre groupe qui sont en commission sport, donc vous devez avoir les éléments normalement.

Mme Le Meur Gaël :

Qu'est-ce qui m'empêchera, en conseil de poser la question ?

M le Maire :

Bien, la commission sport-nautisme a donné un avis favorable le 10 octobre, la commission finances a également donné un avis favorable le 8 octobre, la municipalité a donné un avis favorable, le 23 septembre. Nous pouvons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :

Une attribution exceptionnelle toujours pour le sport, au rugby club concarnois, M Quillivic.

7	Sport-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle au rugby club concarnois
---	---

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci. Nous pouvons voter ? Pas de remarque.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
Attribution d'une subvention exceptionnelle à la chorale Kanerien ar Mor, Mme Depoid.

8	Culture : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la chorale Kanerian ar mor
---	--

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, Mme Depoid. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, M Le Coz.

M Le Coz :
Donc, ça comprend la totalité des 3 lignes que nous avons au-dessus, est-ce que le pack lumière est pris dans la subvention ?

M le Maire :
Ce sont les frais de location. Qui peut répondre ? Oui, M Echivard.

M Echivard :
Je voudrais profiter de cette occasion pour honorer et remercier le comité de jumelage et entre autre, la commission Senne Bielefeld. Ce sont des bénévoles qui font un travail énorme. Il faut savoir que cette chorale vient grâce à la chorale Kanerian ar Mor, mais aussi par la collaboration très efficace de Michel Bourhis et de son équipe.

M le Maire :
Il fallait le préciser.
Nous allons passer au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
Une subvention exceptionnelle, M Malléjacq pour les petits débrouillards de Bretagne.

9	Education - Animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les petits débrouillards Bretagne »
---	---

M Malléjacq :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a une remarque ? Oui, M Colin.

M Colin :
Dans le texte on dit nous qu'ils ont proposé une animation pour un montant de 500 euros. Pourquoi on leur verse une subvention, alors que c'est une prestation qu'ils auraient dû vous facturer ?

M le Maire :
Qui peut intervenir ? M Malléjacq.

M Malléjacq :
Je n'aurai pas la réponse technique mais je pense que c'est plus pour des raisons réglementaires que l'on passe par une subvention plutôt que le règlement d'une prestation. Quoiqu'il en soit, ils avaient demandé la possibilité d'intervenir dans le centre-ville pour proposer cette animation qui a touché beaucoup d'enfants, des enfants concarnois, des touristes, des enfants du centre de loisirs. Sur une journée, ça crée de l'animation en centre-ville. Après, sur la forme de la subvention ou autre, je n'ai pas vraiment de réponses à vous apporter là-dessus. Quoiqu'il en soit, c'est une activité qui a beaucoup plu aux enfants qui fréquentaient le centre-ville à ce moment-là.

M le Maire :
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je pense qu'à partir du moment où c'est une association, ça se présente sous forme d'une subvention. Si vous donnez une prestation, ça veut dire que vous allez payer des charges. Ça veut dire que vous salariez la personne. Quand vous payez une prestation, par exemple à un artiste, vous payez la prestation et vous payez aussi les charges sociales. Alors que là c'est la subvention de gré à gré entre une association et une collectivité. Et après les gens se débrouillent.

M le Maire :
Le distinguo, c'est que ce sont des bénévoles qui interviennent.
Bien, nous passons au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
M Echivard pour l'attribution d'une subvention à la junior association Konk Riders pour l'action « Concarneau By Night ».

Conseil municipal du 24 octobre 2013

10	Education - Animation : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Junior Association Konk Riders pour l'action « Concarneau by night »
----	---

M Echivard :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Echivard. Est-ce qu'il y a des remarques ?
Oui, M Le Coz.

M Le Coz :
Qu'est ce qui justifie le décalage entre les accords qui ont été donnés au mois de juin, pour une manifestation qui s'est tenue au mois de juillet, et le fait que l'on arrive seulement ce soir à donner l'accord ?

M Echivard :
M Le Coz, rien est parfait. Ce sont des jeunes d'une junior association qui sont accompagnés par le service jeunesse, évidemment, il y a eu un décalage. Il a fallu faire l'événement, le dossier n'était pas tout à fait prêt. D'ailleurs, il a reçu une aide du Conseil général. Il y a eu un décalage, si vous voulez et on ne pouvait pas attendre le vote du conseil municipal. Cela explique ce décalage. À travers ces juniors associations ce sont les jeunes qui font les dossiers. Même s'ils sont accompagnés par les animateurs de la ville le temps d'avoir toutes les autorisations devra vraiment avoir constitué un projet cahier des charges, il faut plus de temps que pour les adultes. Ça comprend le décalage.

M le Maire :
Dorénavant c'est un dossier qui devrait arriver plus tôt parce qu'il y a un décalage quand même anormal.

Bien, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
M Calvarin, la rue de Trégunc, une demande de subvention.

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Calvarin. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Il y a des choses que je ne comprends pas. Comme vous le savez, je ne suis pas en commission des travaux et mon collègue non plus. Là vous parlez d'une tranche conditionnelle avec mise en place de feux tricolores donnant la priorité aux circuits bus. Or, il me semble que l'année dernière nous avons eu un plan de projet de l'aménagement qui supprimait justement les feux notamment à côté de l'hôpital pour faire un grand rond-point que nous avons jugé surdimensionné et trop coûteux, comme d'habitude. Là vous nous dites que vous allez remettre les feux. Je me pose la question, évidemment sur l'aménagement global de la rue de Trégunc nous estimons qu'il y a forcément quelque chose d'intéressant à faire. Il faut la mettre propre, les trottoirs, le paysage, donner la priorité aux usagers les plus vulnérables comme vous dites. Sur la question des rond-points, nous trouvons que ça coûte toujours trop cher. Il y a des feux, les gens peuvent attendre 40 secondes aux feux, par exemple au Rouz ou je ne sais pas même à l'hôpital, ce n'est pas ça qui va faire des bouchons à n'en plus finir. En revanche, comment cela se fait-il que vous remettiez des feux là ? Je n'ai pas très bien compris.

M le Maire :
Merci Mme Dieterlé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? M Le Coz.

M Le Coz :
C'est aussi sur la question des feux.

M le Maire :
D'accord.

M Le Coz :
Xavier Calvarin connaît à peu près mon avis sur la question.

M le Maire :
Puisque vous êtes présent à la commission travaux.

M Le Coz :
Oui, je suis à la commission travaux, j'y participe régulièrement. Globalement, le projet d'aménagement de la rue de Trégunc est très intéressant et c'est l'aboutissement d'un beau projet. Les fameux deux giratoires qui vont être créés ont prévu sur certains trajets, la priorité aux bus. Il y a d'ailleurs des passages qui sont réservés aux bus. Ça c'est déjà un grand progrès. Il faut savoir que précédemment, les fameux feux tricolores que l'on rajoute sur les giratoires étaient prévus dans la tranche ferme. À force d'en discuter en commission, nous avons déjà réussi à retirer ces feux des fameux giratoires. Il n'en reste pas moins, que l'on va quand même faire le pré-câblage pour des feux tricolores sur les deux giratoires. À mon avis, et je répète je l'ai déjà dit deux fois en commission travaux, ça ne servira jamais, sauf à bloquer le fonctionnement du giratoire. Par contre, pour la même somme, je crois qu'il y en a pour 30 000 €, à faire du pré-câblage pour ces feux qui ne seront jamais mis en place, j'en fais le pari. J'aurai préféré que cet argent soit mis en place pour faire du pré-câblage pour des bornes de recharge pour voitures électriques. Il y a vraiment une demande qui est faite maintenant, et dans les plans de voirie qui sont faits, on doit y penser. C'est la 3^e fois que je le demande, ne pas faire le pré-câblage qui ne servira jamais, mais faire du pré-câblage pour des bornes pour des voitures électriques.

M le Maire :

Merci M Le Coz. M Calvarin.

M Calvarin :

Oui, c'est dommage que M Le Coz ne soit pas venu aux deux dernières commissions travaux. On ne peut pas être partout, c'est sûr. On sait que vous avez un agenda très chargé. Pour répondre juste au niveau des feux. Ce ne sont pas des feux qui fonctionneront sur le format des feux d'un carrefour. Ce sont uniquement des feux qui seraient activés au passage des bus pour pouvoir prioriser le passage du bus sur le rond-point et lorsqu'il n'y aura pas de bus, le rond-point fonctionnera de façon normale. Ce n'est plus du tout le fonctionnement d'un système à feu d'un carrefour classique. Cette demande a été faite par le bureau d'étude qui s'est penché sur cet aménagement. Et nous avons aussi pris contact avec la mairie de Lanester, notamment et la mairie de Brest parce que nous avons un peu les mêmes problématiques à Brest sur certains nœuds routiers où on retrouve soit le bus ou le tramway. À Brest, les carrefours de ce type ils les ont aussi pré-équipés dans la même optique pour éviter de revenir sur la voirie. Parce que même si le pré-équipement vaut entre 25 et 30 000 €, si jamais on oubliait de le mettre et que l'on s'apercevait au final que nous sommes obligés de le mettre, là la facture on pourra mettre entre 200 et 300 000 €. Je pense que lorsque l'on a des aménagements qui sont modifiés à la suite, je rappelle par exemple le rond-point de Kerneac'h qui avait été mal dimensionné et sur lequel nous avons dû reprendre des oreilles, nous avons eu depuis du renforcement de sous-bassement parce que ce n'était pas prévu au départ. C'est un aménagement qui a été fait à posteriori. Je ne voudrais pas que l'on ait la même erreur sur les rond-points de ces projets-là. S'il y a modification à faire, il n'y aura pas à revenir du tout sur le support et il suffira de venir adapter une armoire électrique de commandes avec le système à feux pour prioriser les bus. C'est le 1^{er} point.

Le 2^e point, il n'y a que le rond-point à la sortie collège-lycée qui sera concerné. Pour celui du Rouz, nous avons repris un peu le dossier. C'est un dossier qui a été repris à de nombreuses reprises. Les services et le bureau d'études que nous avons consultés ont estimé que vu le diamètre, il était compliqué de faire fonctionner même des feux de priorisation pour les bus à cet endroit-là, ce sera donc pré-équipé que pour celui qui sera à la sortie du lycée du Porzou, tout simplement pour permettre aux bus d'arriver et de partir facilement. Voilà un peu les aménagements. Pourquoi un rond-point et non pas un système à feux classique ? Tout simplement parce que nous avons un débit trop important au niveau du collège-lycée aux heures d'arrivée et de départ. Normalement le débit du rond-point permet d'absorber ce flux. C'est pour cela que nous sommes partis sur l'option d'un rond-point.

M le Maire :

Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

J'ai bien compris ce qui vient d'être dit, mais pourquoi alors parler de tranche conditionnelle ?

M Calvarin :

Tout simplement, dans la mesure où l'étude a été faite, on a le chiffrage. Comme on aura un an de fonctionnement sur le rond-point en 2015, on sera en mesure de dire si on en a besoin ou pas. On espère ne pas en avoir besoin, le spécialiste que nous avons consulté, surtout celui qui a géré justement les carrefours de Brest, nous a bien précisé aussi que nous avons de fortes chances de ne pas en avoir besoin, mais qu'il ne prendrait pas le risque de ne pas pré-équiper un carrefour quand on sait tout l'aménagement de surface qu'il y a et le coût que ça générerait ensuite d'y revenir. Il nous a dit que de toute façon nous n'avons aucun intérêt à ne pas le pré-équiper au départ, et de toute façon on aura 1 ou 2 années pour voir après tout on peut aussi voir une amplification du trafic où il y aura peut-être des aménagements à modifier. Si c'est pré-équipé on aura pas de souci.

Maintenant, de pré-équiper la voirie pour les voitures électriques, dans des régions comme la région parisienne où la voiture électrique est utilisée essentiellement pour des problèmes de pollution, et non pour des problèmes de dégagement de carbone, je suis assez favorable à ce genre d'aménagement. À Concarneau nous avons suffisamment d'air, nous n'avons pas ces problèmes de pics de pollution liés aux véhicules. Quand on connaît, sur la durée de vie d'un véhicule électrique, la pollution réelle générée par les véhicules électriques actuels, le rapport entre le véhicule électrique et les véhicules essence faiblement polluants n'est pas

encore favorable aux véhicules électriques. Je pense qu'il y aura encore un peu de réflexion à avoir sur ces aménagements-là. On y viendra certainement un jour, mais ce n'est peut-être pas le problème de la rue de Trégunc.

M le Maire :

Très bien, Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

J'ai une observation à faire par rapport au rond-point. J'ai échangé avec un chauffeur de bus il n'y a pas très longtemps, il me disait qu'il ne comprenait pas les bordures qui étaient mises autour des rond-points parce que régulièrement ces bordures étaient abîmées étant donné que les bus sont obligés de passer très proche du rond-point ou par dessus un certain nombre d'aménagements. Ce serait peut-être intéressant d'interroger les chauffeurs de bus pour demander leur avis par rapport aux aménagements. Et d'autre part, concernant les bornes pour les voitures électriques, je trouve intéressante la question de Philippe et je pense qu'il ne faut pas attendre l'urgence, l'urgence est déjà là en terme d'écologie, pour pouvoir envisager la mise en place des énergies renouvelables sur notre ville. Je pense que plus on attendra plus on ira dans le mur.

M le Maire :

Très bien, qui voulait intervenir ? Mme Dieterlé ?

Mme Dieterlé :

Je suis évidemment favorable au fait qu'il y ait des feux prioritaires pour les autobus, néanmoins, je continue à m'interroger sur la pertinence d'installer des rond-points partout pour soit disant fluidifier la circulation. Je ne comprends pas tellement bien la cohérence qu'il y a dans votre politique d'environnement et de déplacements doux. En même temps, les efforts que vous faites en direction de la fluidification des voitures, à la dernière commission environnement, M Besombes a dit lui même qu'en fait le rond-point du centre Leclerc n'empêchait absolument pas les gens de prendre le Zins pour faire un raccourci. Bien que la circulation soit fluidifiée, ils continuaient systématiquement à passer dans les quartiers. Des mesures vont être prises afin que cela ne produise plus. En fait, en réalité d'une part je trouve que c'est inefficace pour la fluidification de la circulation, d'autre part, c'est incohérent avec une politique qui voudrait éliminer, de façon substantielle, la voiture des centre-villes. Je m'abstiendrai sur ce projet. Non pas que je ne veuille pas que l'on refasse la rue de Trégunc, mais parce que je trouve que cela coûte extrêmement cher de faire ces rond-points et ça ne sert à rien.

M le Maire :

Qui veut intervenir ? M Carduner.

M Carduner :

Oui, merci. Je rejoins plusieurs collègues sur la pertinence du choix électrique. C'est vrai que si les collectivités ne sont pas capables de donner un signal très fort à ce niveau-là, je ne sais pas qui va les donner. C'est vrai que nous savons pertinemment bien que l'enjeu est majeur. Et il est essentiel. Je trouvais que le propos de M Calvarin était un peu réducteur. Je suis certain qu'il partage avec nous les préoccupations environnementales mais il s'agit aussi de les montrer et de les mettre en place assez rapidement.

M le Maire :

Très bien merci M Carduner. M Calvarin pour terminer.

M Calvarin :

Pour répondre à Mme Le Thellec, les bordures sont prévues pour que les bus passent dessus. Ce sont des bordures qui sont élevées à 2 cm, spécialement créées pour le passage des bus sur les 2 rond-points qui sont prévus.

Pour revenir aux véhicules électriques, je ne suis pas opposé aux véhicules électriques. Mais actuellement, l'indice carbone dégagé par un véhicule électrique est supérieur à l'indice carbone d'une petite voiture à essence. C'est une réalité, il suffit d'aller sur le site de

l'Ademe, ils ont tous les chiffres et vous allez pouvoir le constater. Je ne vais quand même pas douter de ce que l'Ademe avance. Le seul bénéfice, c'est qu'en milieu urbain saturé en gaz d'échappement il y a un retour direct en terme de pollution atmosphérique, mais en aucun cas en impact environnemental. L'impact environnemental d'un véhicule électrique, pour l'instant je dis bien pour l'instant, pour la fabrication des batteries et la production d'électricité, je rappelle quand même que la production électrique est l'une des productions qui génère le plus de pertes. Entre le Kilowatt qui est produit sur une centrale électrique et le kilowatt que vous avez à vos prises, vous avez un rendement de l'ordre d'un peu plus de 30 %. Ce sont des données techniques. Je sais que Mme Le Meur a certainement des compétences techniques bien supérieures aux miennes, mais jusqu'à présent, dans la connaissance actuelle au niveau technique, il y a d'autres principes qui sont en cours d'étude, vous avez les piles à combustible qui vont certainement arriver aussi, il va se poser la question de savoir justement si c'est l'électrique, si c'est l'électrique avec une génération d'électricité sur site avec des panneaux photovoltaïques auquel cas nous aurons peut-être un rapport différent sur l'impact environnemental. Mais actuellement, si c'est uniquement de brancher des véhicules électriques sur le réseau EDF, je regrette, l'impact environnemental est très mauvais, et au niveau des secteurs comme la Bretagne, qui vous savez a un déficit électrique, lorsque l'on rentre en période hivernale, ce n'est peut-être pas le moment d'aller saturer une alimentation électrique, par une consommation supplémentaire d'électricité, alors que l'on arrive déjà pas à en fournir suffisamment pour tous les usages. Maintenant, au niveau du développement durable, parce que là je suis d'accord avec vous aussi, je pense qu'il vaut mieux privilégier les pistes cyclables et les déplacements même de piétons parce que peut-être que si on réhabitue les gens à circuler à pieds, j'habite au passage et je viens assez régulièrement soit en 2 roues ou à pieds au centre-ville, je vous assure qu'une majorité des gens ne savent pas le temps qu'il faut pour venir de ces quartiers-là jusqu'au centre-ville parce qu'ils ne l'ont jamais testé. Alors, que si on arrive à fournir des espaces sécurisés et c'est le but de la rue de Trégunc d'avoir justement des espaces sécurisés, on verra normalement augmenter le trafic. Je me rappelle de la réunion que j'avais faite à l'époque au conseil de quartier du Rouz, où on m'avait posé la question mais pourquoi faites-vous des bandes cyclables ? Il s'agissait des premières que nous avons faites en supprimant les tourne-à-gauche. Pourquoi vous faites des bandes cyclables parce que de toute façon il n'y a pas de vélos à passer ? Et comme je leur ai dit, de toute façon tirez les routes vous n'aurez pas non plus de voitures à passer. C'est un problème de moyens, si vous donnez les moyens les gens vont les utiliser. Je pense que plutôt d'utiliser les véhicules électriques, il faut peut-être favoriser le transport en commun en premier et les 2 autres moyens.

Brouhaha...

M le Maire :

Écoutez, stop M Carduner s'il vous plaît. Je pense que l'explication de M Calvarin a été suffisamment claire même si elle n'est pas partagée par tout le monde, en ce qui concerne les bornes électriques. Là, si vous voulez bien, nous allons revenir sur la rue de Trégunc et nous allons passer au vote. Le but de cette délibération est de la présenter de manière à ce que l'on puisse demander les subventions auprès des Conseils régional et général. Nous allons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

M Besombes :

Nicole demande la parole.

M le Maire :

Mme Ziegler, prenez la parole je vous en prie. Mais je pense que nous nous sommes suffisamment exprimés.

Mme Ziegler :

Pour le Conseil régional, vous savez certainement qu'il ne faut pas commencer les travaux avant de faire la demande. La demande a bien été faite préalablement avant le début des

travaux au Conseil régional ? En tout cas, je l'espère. Pour le Conseil général, je sais c'est ok, il y a eu des courriers. D'autre part, je suis passé lundi dans cette rue, et à ma grande surprise les travaux étaient engagés et c'était extrêmement dangereux à la fois pour ceux qui circulaient mais surtout pour ceux qui y travaillaient. Depuis j'ai vu que des feux tricolores avaient été installés pour que la circulation se fasse de façon un petit peu plus compréhensible pour tout le monde.

M Calvarin :

C'était l'installation du chantier.

Mme Ziegler :

Oui, mais c'était quand même extrêmement dangereux et je pense qu'une fois ou deux on est passé pas loin d'un accident.

M Calvarin :

Ils étaient en installation de chantier.

M le Maire :

Bien, nous pouvons passer au vote s'il vous plaît ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Vous travaillez pour l'avenir donc vous avez aussi pensé, cette question me tient à cœur, à l'hôpital ? Vous avez travaillé avec l'entrée de l'hôpital.

M Calvarin :

La directrice de l'hôpital était avec nous pour tout l'aménagement devant son hôpital.

Mme Le Meur Marie :

La directrice de l'hôpital ou le directeur, parce que je croyais que c'était un directeur ?

M Calvarin :

C'est une dame qui était présente.

Mme Le Meur Marie :

Ah, c'est une dame, d'accord.

M Calvarin :

C'était la responsable en tout cas.

Mme Le Meur Marie :

Quand il y aura des ambulances ou des pompiers ils pourront passer facilement ? Vous allez me répondre qu'il n'y a plus d'urgences à Concarneau, d'accord mais bon.

M Calvarin :

Les pompiers ont aussi validé le projet et les services du SAMU aussi. Toutes les instances ont vu le projet et l'ont validé.

M le Maire :

Très bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ? Levez le bras s'il vous plaît.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Dieterlé).

M le Maire :

Bien, le point suivant, il s'agit de Mme Lemonnier avec des admissions en non-valeur pour le budget annexe de l'eau.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ?
Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR (M Colimard s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote).

M le Maire :
L'assainissement, Mme Lemonnier.

13	Moyens généraux - Finances : Admissions en non-valeur - budget annexe de l'assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci. Des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR (M Colimard s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote).

M le Maire :
Également des admissions en non-valeur pour les restaurants municipaux.

14	Moyens généraux - Finances : Admissions en non-valeur - budget annexe des restaurants municipaux
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme le Meur Gaël :
Juste un point. Je n'étais pas à la commission finances mais vous en avez certainement parlé. Les précédentes non-valeurs dataient quand même de 2002 - 2003, 2006 - 2007, là nous sommes sur des dossiers de 2012 - 2013. Il y a une raison précise à ce que ce soit déjà admis en non-valeurs ?

Mme Lemonnier :
C'est une habitude qui a été prise sur la ville, donc c'est difficile de changer les mauvaises habitudes qui sont prises.

Mme Le Meur Gaël :
C'est une habitude qui date de quand ?

Mme Lemonnier :
Qui date de très loin. Nous l'avons déjà dit au précédent conseil municipal, nous avons déjà parlé des impayés. Nous avons un problème. Toutes les communes en ont et Concarneau aussi. Donc, nous travaillons pour cela, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Les habitudes sont faites pour être changées, Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :
Oui, c'est ce que nous sommes en train de faire, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Ah, ça fait quand même déjà 5 ans que vous êtes là, et qu'est-ce qui fait qu'à ce jour, nous passions encore des admissions en non-valeur qui datent de 2012 et 2013, donc de cette année et pour lesquelles nous pouvons penser que les procédures n'ont pas été menées à leur terme.

Mme Lemonnier :
C'est le trésorier qui doit faire le travail, ce n'est pas la ville, Mme Le Meur.

M le Maire :
Non, c'est par rapport à des dossiers de surendettement. Et c'est aussi le trésor public qui est responsable du recouvrement. Il s'agit de la cantine.

Mme Le Meur Gaël :
Ma question est là. C'est pour cela que ma première question était quelle est la nature des dossiers qui fait que l'on les passe maintenant ?

M le Maire :
Mme Lemonnier.

Mme Le Meur Gaël :
Je ne vous parlais pas d'habitudes, de gabegies ou quoique ce soit, je vous demandais juste une question sur un sujet technique.

M le Maire :

Nous avons compris.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais vous ne me répondez pas. Vous me répondez de travers au départ en me disant qu'avant c'était comme ça, qu'on ne changeait rien et que c'est toujours comme ça.

Mme Lemonnier :

Si vous arrêtez de parler on pourrait peut-être répondre, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je vous signale que je réponde à une de vos réponses.

M le Maire :

S'il vous plaît Mme Le Meur. Vous voulez bien laisser Mme Lemonnier parler ?

Mme Le Meur Gaël :

Et bien justement, Mme Lemonnier m'a *inaudible*..... *micro coupé*.... de respect.

M le Maire :

Je ne vous ai pas donné la parole ! C'est incroyable ça !

Mme Lemonnier :

Mme Le Meur, si vous n'aviez pas retiré les régies au niveau de l'éducation on aurait au moins peut-être moins d'impayés que nous avons aujourd'hui.

Mme Le Meur Gaël :

Mais ça n'a rien à voir. Vous pouviez les remettre en place si ça vous dérangeait. C'est une fausse réponse que vous m'accordez là.

M le Maire :

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne venez pas d'arriver, Mme Lemonnier.

M le Maire :

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR (M Colimard s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote).

M le Maire :

Une demande de remise gracieuse sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

15	Moyens généraux - Finances : Demande de remise gracieuse - budgets annexes de l'eau et de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR (Mme Le Port s'étant absentée de la salle du conseil municipal durant le vote).

M le Maire :
Nous allons passer à quelques DBM, Mme Lemonnier avec le budget principal pour commencer.

16	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°5 - budget principal
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 10 ABSTENTIONS (P. LE COZ) (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), Mme LE PORT s'étant absentée de la salle du conseil municipal au moment du vote.

M le Maire :
Une DBM sur le budget annexe de l'eau.

17	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°4 - budget annexe de l'eau
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, pas de remarque ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (P. LE COZ, P. LAHUEC) (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Le budget annexe de l'assainissement avec une DBM, Mme Lemonnier.

18	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°4 - budget annexe de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien. Une remarque ? Non.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 19 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (P. LE COZ, P. LAHUEC) (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), M BESOMBES s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.

M le Maire :
Sur le budget annexe du port de plaisance, toujours une DBM.

19	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°3 - budget annexe du port de plaisance
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a une remarque ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 19 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (P. LE COZ, P. LAHUEC) (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), M BESOMBES s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.

M le Maire :
Les restaurants municipaux, Mme Lemonnier.

20	Moyens généraux - Finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n°4 - budget annexe des restaurants municipaux
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Pas de remarque ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 19 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (P. LE COZ, P. LAHUEC) (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD), M BESOMBES s'étant absenté de la salle du conseil municipal durant le vote.

M le Maire :
Une DBM pour le budget annexe du centre des arts.

21	Moyens généraux finances : Décision budgétaire modificative 2013 - n° 4 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (P. LE COZ, P. LAHUEC) (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Le point 22, il s'agit du renouvellement des membres au conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée.

22	Direction générale des services : renouvellement des membres au conseil consultatif d'exploitation de la Halle à marée
----	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Est-ce qu'il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (MM LE COZ, LAHUEC) (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Le dernier point, il s'agit d'une information au conseil municipal sur les décisions du Maire.

23	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

M le Maire précise :

On y retrouve plus précisément, des contrats liés au service événement par rapport à la programmation des concerts de l'été, des conventions aux Sables-blancs par rapport aux séances de Concarneau voile, des conventions de partenariat avec Musiques et danses en Finistère, le salon nautique en 2013, l'association Tomahawk, le partenariat pour l'action « Si t'es sport plage 2013 ». Je ne vais pas tout lire, mais si vous avez des questions à poser, je suis à votre écoute. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Oui M le Maire, je vais faire attention aux mots que j'emploie pour pas que M Quillivic me traite de nauséabonde.

Je voulais simplement faire remarquer que toutes les délégations de signature pour les événements de l'été concernent une somme qui est à peu près à la louche entre 30 et 35 000 euros. Ce que je trouve très bien. Je suis une ardente défenseur de la gratuité. Je ne vais pas vous en faire grief. Simplement je voudrais mettre ces concerts gratuits en été en regard avec certaines interventions de certains adjoints ou de certains conseillers municipaux, notamment dans les commissions culture, sur le fait que tout coûte toujours trop cher quand il y a tant et tant à mettre sur un spectacle. Que sur ceci ou cela c'est pas bon, que les entrées à la bibliothèque c'est ci, que les entrées au CAC, c'est ça. C'est simplement pour faire mettre en balance ces chiffres et que tout le monde prenne bien conscience qu'en fait l'été on dépense beaucoup d'argent pour des manifestations gratuites pour des gens qui ne sont pas d'ici.

M le Maire :
M Colin.

M Colin :

Je profitais de ce tableau des décisions de M le Maire pour vous rappeler que puisque vous vous plaigniez tout à l'heure de l'envahissement des terrains de la Gare par les herbes hautes et folles, ça fait partie de vos prérogatives d'obliger les propriétaires des terrains à les entretenir, que ce soit RFF ou le citoyen lambda. Par contre, si ce sont des terrains de la ville, c'est un autre problème.

M le Maire :
Très bien, M Colin. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je voudrais une précision. D'abord, concernant les emprunts c'est bien d'emprunter 1,4 million sur une durée de 20 ans à la Caisse d'épargne, mais on aurait pu avoir quelques autres précisions. Pourquoi cet emprunt-là ? Quel taux ? Variable, fixe ? C'est la même chose pour l'emprunt au Crédit agricole de 600 000 euros. Ça mériterait quelques informations complémentaires. On pourrait peut-être prendre exemple sur ce qui est fait en commission finances de CCA, où c'est débattu et expliqué.

D'autre part, la convention ville - CCA sur le salon nautique pour 74 000 euros, est-ce que c'est le chiffre initial ou est-ce que ça a été modifié ?

M le Maire :
C'était 30 000. Et ce sera moins de 30 000 même, ce sera 24 000 aux dernières nouvelles.

Mme Ziegler :
Pourquoi est-ce que c'est noté 74 000 euros, alors ?

M Calvarin :
C'est le global.

M le Maire :
Oui c'est cela, c'est la totalité.

Mme Ziegler :
D'autre part, la convention avec l'association Tomahawk pour une étude de 7 100 euros, c'est une étude réalisée sur le territoire de CCA. Pourquoi est-ce que CCA n'a pas participé au pot ?

M le Maire :
Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je peux répondre. Ça a été étudié en commission culture, il se trouve que Tomahawk a fait cette étude sur l'ensemble de CCA, parce qu'il se trouve que les groupes qui répètent à Concarneau et qui seraient susceptibles d'utiliser la ferme du Moros, ne sont pas composés exclusivement de concarinois. Il y a des gens qui sont de Concarneau, et il y a d'autres gens qui ne sont pas d'ici. Oh, mon dieu ! Quelle horreur ! Du coup, je pense que ce doit être pour cette raison. Quand on avait voté en commission culture, il me semble que c'était au mois de mai ou quelque chose comme ça, en fait il s'agissait des groupes concarinois. Il se trouve qu'ils essaient et qu'ils sont un peu mixtes.

M le Maire :
Très bien, en ce qui concerne les finances et l'emprunt en particulier, sachez que c'est une présentation en commission finances de la commune, comme en commission finances de CCA. Et Mme Lemonnier a délégué sur ce volet finances.

Mme Ziegler :
Grande nouvelle, grande journée, Dominique Dieterlé est devenue le porte-parole du Maire. Je pose une question au Maire et c'est Dominique Dieterlé qui y répond.

M le Maire :
Et bien c'est très bien, merci Mme Dieterlé.

Merci et bonne soirée.

Je délègue.

La séance est levée à 21 h 30.